

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-100

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 décembre 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend la délibération suivante :

Le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, dans le prolongement de ses discussions et des débats qui ont eu lieu en assemblées générales des personnels, affirme la participation de l'Université Lumière Lyon 2 à la construction de l'université cible dans le cadre de l'Idex en vue de la mise en place d'un projet partagé et ambitieux pour l'enseignement supérieur et la recherche sur le site Lyon – Saint-Etienne.

Il invite l'ensemble des collègues, des composantes et des laboratoires du site à soutenir, par tous les moyens utiles, cette participation de l'Université Lyon 2 à l'université cible.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Présents et représentés : 21

Dont :

- pour : 17 voix ;
- contre : 4 voix.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>